



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/344
29 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-troisième session
Point 30 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 27 avril 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration publiée
le 26 avril 1988 par le Gouvernement soviétique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
officiel de l'Assemblée générale au titre du point 30 de la liste préliminaire.

(Signé) A. BELONOGOV

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement soviétique

Les accords sur le règlement politique de la situation en Afghanistan et alentour, signés à la mi-avril à Genève, continuent à monopoliser l'attention des milieux politiques et de l'opinion mondiale. On s'accorde presque unanimement à reconnaître l'importance extraordinaire de cet événement qui a de vastes répercussions internationales et qui a créé les conditions extérieures nécessaires pour un règlement du problème afghan.

Cette réaction à l'aboutissement du processus de Genève n'est que naturelle. On est arrivé en effet à débloquent l'un des conflits régionaux les plus complexes de l'époque, dont les retentissements se sont fait très nettement sentir bien au-delà de la région géographique qui en était le théâtre.

La signature des accords de Genève a la même importance que celle du Traité soviéto-américain relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte. Dans un cas comme dans l'autre, le processus n'a pu aboutir que parce que les parties se sont montrées prêtes à tenir compte de leurs intérêts réciproques. Les accords de Genève montrent, comme le Traité, que la nouvelle pensée politique peut l'emporter sur l'affrontement psychologique et sur les stéréotypes dépassés en politique internationale.

Le chemin qui a mené à l'aboutissement du processus de Genève a été semé d'embûches. Progressions et reculs, espoirs et déceptions se sont succédé mais le réalisme et le bon sens ont fini par triompher, de même que le désir de toutes les parties au règlement de parvenir à un accord généralement acceptable. La déclaration du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, et du Président de la République d'Afghanistan, M. Najibullah, publiée le 8 février 1988, a donné au processus une impulsion décisive. Lors de leur rencontre à Tachkent le 7 avril 1988, MM. Gorbatchev et Najibullah ont pu constater que grâce à l'interaction constructive de tous ceux qui ont été associés à ce règlement, les derniers obstacles à la signature des accords ont été levés. Le grand mérite de l'aboutissement du processus de Genève revient au Secrétaire général de l'ONU et à son représentant personnel aux négociations. Cela confirme une fois de plus toutes les possibilités que peut offrir l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il s'agit de débloquent des situations de crise.

Les accords de Genève représentent une combinaison équilibrée d'obligations et de souci des intérêts. Au nombre des obligations, figurent la cessation de la guerre non déclarée contre l'Afghanistan et l'adoption de mesures propres à éliminer les causes de cette guerre sur le territoire pakistanais; des garanties internationales ont été données à cet égard. On apporte une solution au problème du rapatriement des réfugiés afghans. On met en place les conditions nécessaires pour leur permettre de rentrer sans encombres dans leurs foyers et de vivre de nouveau en paix dans leur pays. Les accords fixent un calendrier pour le retrait échelonné des troupes soviétiques d'Afghanistan, où elles se trouvent à la demande du Gouvernement afghan. Leur évacuation commencera le 15 mai 1988 et se terminera

/...

le 15 février 1989 au plus tard. Notre pays attend le retour de ses fils partis secourir un peuple voisin et ami frappé par le malheur. Les Soviétiques n'oublieront pas leurs hauts faits. Ils honoreront pieusement la mémoire de ceux qui ont laissé leur vie en terre afghane.

L'application du règlement politique de la situation en Afghanistan et alentour dépend à présent du sens des responsabilités, de la constance et de la fermeté avec lesquels les parties s'acquitteront de toutes les obligations qu'elles ont contractées. L'Union soviétique a l'intention de se conformer pleinement aux accords de Genève et d'en observer précisément et rigoureusement les dispositions. Il ne doit y avoir à cet égard aucun doute : l'engagement concernant l'évacuation des troupes soviétiques, de même que les autres obligations des parties, est irrévocable. Le Gouvernement afghan a affirmé qu'il était déterminé à remplir honnêtement et sans faute ses obligations. Les accords prévoient la mise en place, sous l'égide de l'ONU, d'un mécanisme de contrôle et de vérification. Leur application n'en sera que mieux assurée.

La position de certains dirigeants politiques et hommes d'Etat ne laisse pas, toutefois, d'être inquiétante. L'encre des signatures apposées aux documents de Genève n'était pas encore sèche que déjà résonnaient des propos contraires à l'esprit et à la lettre des accords. A cet égard, la partie soviétique tient à souligner une fois encore que les droits et les devoirs des parties aux accords découlent clairement du texte de ces accords. Toute dérogation aux arrangements convenus risque de nuire à la cause du règlement afghan et entachera l'autorité morale de l'Etat qui aura manqué aux obligations qu'il a publiquement contractées.

Avec la signature des accords de Genève, la possibilité de rétablir la paix sur le territoire afghan devient tout à fait réelle. Ces accords rendent possible un règlement des affaires intérieures de l'Afghanistan sans ingérence extérieure ni nouvelle effusion de sang. Les propositions publiques de cessez-le-feu et de réconciliation nationale du Gouvernement afghan demeurent entièrement valables. La grande majorité des Afghans ont accueilli favorablement et avec espoir la conclusion des accords de Genève. Seule l'"opposition irréductible" basée à Peshawar persiste à ne pas vouloir reconnaître les résultats du processus de Genève et refuse de cesser ses activités militaires. Ses déclarations belliqueuses ne sont pas nouvelles; elles ne font que confirmer son irresponsabilité quant à l'avenir de sa patrie et de son peuple. Mais le dernier mot appartient à présent au Pakistan, dont le Gouvernement s'est engagé par sa signature à empêcher que des groupes politiques ou autres soient présents sur son territoire, qu'ils y soient hébergés dans des camps, des bases ou ailleurs, et qu'ils soient organisés, formés, financés, équipés et armés, afin de provoquer la subversion contre le Gouvernement afghan.

La communauté internationale tout entière suit plus attentivement que jamais l'évolution de la situation en Afghanistan même. La politique de réconciliation nationale suivie par les dirigeants afghans, avec à leur tête le Président Najibullah, a porté ses premiers fruits avant même la signature des accords de Genève et rencontre l'adhésion d'un nombre sans cesse croissant d'Afghans appartenant aux couches les plus diverses de la société. Nombre d'Afghans hors du pays s'y sont eux aussi désormais ralliés.

/...

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan a annoncé qu'il était prêt à engager le dialogue avec toutes les forces d'opposition, y compris avec celles qui n'ont pas encore déposé les armes. La mise en oeuvre de cette politique, et c'est un point de vue désormais général, est l'affaire des Afghans eux-mêmes. Eux seuls peuvent trouver les moyens de s'entendre sur une plate-forme nationale acceptable par eux tous. Des tiers peuvent aussi contribuer à ce processus. Mais il importe avant tout d'éviter toute action séparée qui aurait pour conséquence d'aggraver la situation et empêcherait les Afghans de parvenir à s'entendre entre eux. Dans ce contexte, la médiation du Secrétaire général adjoint de l'ONU, M. D. Cordovez, serait également utile.

Selon le Gouvernement soviétique, le respect des accords de Genève est absolument indispensable si l'on veut que la terre afghane tant éprouvée puisse connaître à nouveau la paix et que l'Afghanistan s'affirme comme un Etat indépendant, non aligné et neutre.

Les accords signés à Genève marquent le début d'une étape qualitativement nouvelle non seulement dans les relations soviéto-afghanes, mais aussi dans le règlement de l'ensemble du problème afghan. Tous les hommes d'Etat, les dirigeants politiques et les responsables des organisations sociales, et tous les hommes de bonne volonté, ont le devoir d'aider le peuple afghan à créer les conditions qui lui permettront de vivre dans la paix.
